

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)	M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)	M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)	M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)	Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel	M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)	M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda	
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth	
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne	
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max	

LA SÉANCE EST OUVERTE

BIOPARC - Pôle de Compétitivité Prod'Innov - Vente d'un terrain de 36 000 m2 environ situé sur la commune de Pessac à la Caisse de Dépôts - Décision de principe.

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet BIOPARC en cours de réalisation sur les communes de Pessac et Mérignac, la Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Xavier Roland-Billecart Directeur Régional Aquitaine représentant la Caisse des Dépôts, dont le siège est Immeuble La Croix du Mail – 8, rue Claude Bonnier – 33081 Bordeaux cedex qui désire acquérir un terrain d'environ 36 000 m2, afin d'y accueillir des entreprises, au titre du Pôle de Compétitivité Prod'Innov.

Il est rappelé ici, que Prod'innov est un Pôle de Compétitivité aquitain, unique par l'association entre les industries agroalimentaires et pharmaceutiques, pour un meilleur partage des connaissances, des expériences et du savoir-faire en nutrition et santé. Le Pôle a ainsi pour vocation d'accélérer le brassage des compétences sur la chaîne de l'aliment au médicament, et ses objectifs sont de créer un environnement et des synergies favorables au développement de procédés et de produits innovants.

Il s'agit de la première phase d'une opération dédiée à l'accueil d'entreprises du secteur de la pharmacie-santé et de la nutrition, qui proposera des ressources scientifiques techniques et administratives pour la recherche et la production pilote aux normes en vigueur (fabrication de lots cliniques injectables, mise en forme galénique, façonnage et développement, laboratoire de contrôle de produits biologiques, production d'anticorps)

Les premiers bâtiments permettront à de jeunes entreprises issues de pépinières ou incubateurs, spécialisées dans les biotechnologies, de disposer d'un cadre d'activité adapté à leurs besoins dans des conditions économiques privilégiées.

Sept entreprises ont déjà manifesté leur intérêt sur ce projet (Unither Développement, Saf-lis, Fluofarma, Physica Pharma, Mitroprod, IPC3H et Creaspine).

Le programme portera sur la construction d'une dizaine de bâtiments pour une surface utile de 13 800 m2 environ.

La Caisse des dépôts, investisseur d'intérêt général et partenaire de long terme des collectivités territoriales a la volonté d'accompagner cette démarche dans le cadre de sa mission de développement économique.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Pessac.

La vente de ce terrain s'effectue sur la base de 20,00 € H.T. le m2, soit pour la surface considérée, la somme de 720 000 € H.T.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (Communiqué N° 2008-318V989 en date du 1 avril 2008).

Il est précisé ici, que le prix proposé de 20 € H.T., inférieur au prix d'équilibre de l'opération d'aménagement à venir, correspond à l'aide de notre établissement public au titre d'une opération structurante entrant dans le cadre du développement d'un Pôle de Compétitivité.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** le principe de céder à la Caisse des Dépôts, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 36 000 m2 à détacher des parcelles cadastrées 318 AT 6p et 318 KA 1p, situées à Pessac, pour la somme de 720 000 € H.T pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de signature de l'acte authentique,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUIN 2008

PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2008

M. JEAN-CHARLES BRON